lat.

eurs

1 ces

con-

plon-

leux.

près

ation

venu

fuite

, que

latin

wi-là

dans

m dit

a en-

le dé

estui.

rtains

ce ille,

Hatz-

cusée,

ujours

temps dit s, pour

rame-

nais la

s-là ne

it tant

auvres

Ils

côtes, si l'on voulait bien demander l'explication du phénomène au traité de Darmesteter sur la formation de la langue! L'exemple que l'auteur en donne est celui du verbe manger, que je mangisse, je mangis, ils mangirent.

Il est heureux que notre langue populaire n'ait pas certaines autres formes verbales qui enrichissent le parler populaire de France: vous peutes, vous prentes, vous rentes, vous ventes, pour vous pouvez, prenez, rendez, vendez; voites-vous cela? quelques-uns de nos puristes en seraient morts.

Il reste assez d'autres scandales à expliquer sans elles. Quant à extirper quelque chose, s'il était important et possible de le faire, ce n'est pas dans le langage familier, et encore moins dans le parler, purement populaire, qu'il le faudrait tenter d'abord, mais bien dans la langue des grammairiens, des grammairiens improvisés surtout. Nous commencerions par faire la chasse aux deux monstres québecois et clavigraphe. Ils sont bien l'un et l'autre dus au génie d'un des nôtres, mais ils offensent avec tant de sans-gêne la décence philologique la plus élémentaire!

Combien Francisque Sarcey avait raison quand il disait que la langue populaire est sage comparée à la langue savante l'a première suit la pente naturelle des lois phonétiques qui ont présidé à la formation du français, tandis que la seconde travaille invariablement à renverser ces lois. « C'est le peuple qui a raison, et les grammairiens sont des malfaiteurs.»

FIRMIN PARIS.

## On calomnie la République française!

Un homme de lettres, chargé d'une mission aux Etats-Unis par le gouvernement français, et qui vient de passer par Québec et Montréal, a dit à des journalistes, paraît-il, que l'on se méprend tout à fait sur le caractère de la loi des Associations, qui ne serait aucunement une mesure de persécution religieuse. D'autres prétendent que le gouvernement français a voulu simplement protéger le clergé séculier contre les prétendes empiétements des ordres religieux! Tout cela dépend des lunettes que l'on met pour voir les choses, et les opinions